

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DFPE 130 Subvention (112.738 euros) et avenant n° 3 avec l'association Ateliers pour les Petits (18e) pour la halte-garderie Ateliers pour les Petits (18e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 avril 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Ateliers pour les Petits,

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 7 mai 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant n° 3 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Ateliers pour les Petits ayant son siège social 26, rue Durantin (18e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 112.738 euros est allouée à l'association Ateliers pour les Petits. (N° Tiers ASTRE E00168 – N° Tiers SIMPA 20553 – N° de dossier 2012_00827).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne P 003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2012.